

Taux de cotisations sociales 2020

I. Taux de cotisations patronales 2020

Type	Rémunération périodique	Rémunération non-périodique
Assurance maladie (cotisation soins de santé)	2,8%	2,8%
Assurance maladie (cotisation espèce)	0,25%	0%
Assurance pension	8%	8%
Santé au travail (STM)	0,11% *	0,11% *
Assurance accident	0,75% x « bonus-malus »**	0,75% x « bonus-malus »**
Mutualité des Employeurs	En fonction de la classe de risque	En fonction de la classe de risque

*Sauf si affiliation à un autre service de santé au travail (STI, ASTF)

** Celui-ci pourra prendre les valeurs suivantes : **0.9, 1, 1.1, 1.3 et 1.5**. Le taux de base de **0.75%** sera alors multiplié par une de ces valeurs pour déterminer le taux final de cotisation applicable à chaque entreprise.

II. Taux de la cotisation mutualité 2020

Les entreprises sont réparties chaque année en 4 classes de cotisation en fonction du taux d'absentéisme financier de leurs salariés.

Classe	1	2	3	4
Taux de cotisation 2020	0,46%	1,07%	1,58%	2,70%

III. Taux de cotisations personnelles 2020

Type	Rémunération périodique	Rémunération non-périodique
Assurance maladie (cotisation soins de santé)	2,8%	2,8%
Assurance maladie (cotisation espèce)	0,25%	0%
Assurance pension	8%	8%
Assurance dépendance	1,4%*	1,4%*

*Calculé sur la base cotisable diminué d'un abattement égal à $\frac{1}{4}$ du SSM (salaire social minimum)

Les informations publiées dans le présent article ne sont valables qu'à la date de publication du présent article. La législation sociale évoluant fréquemment, merci de nous contacter pour toute question ou utilisation sur base de cet article ou d'un article publié précédemment.

En application de l'article 2, §2 de la loi du 10 août 1991, le Service Juridique de SECUREX Luxembourg S.A. n'étant pas autorisé à exercer la profession d'avocat, limitera toujours ses interventions à la diffusion de renseignements et informations à caractère documentaire.

Les documentations et informations ainsi délivrées dans le cadre de l'abonnement juridique ont toujours un caractère d'exemple-type ou de synthèse, de valeur indicative, et sans prétention d'exhaustivité. Le destinataire est seul responsable de l'usage et des interprétations qu'il fait des informations ou documentations visées dans le présent article, des conseils ou actes qu'il en déduit et des résultats qu'il en tire.